



Atelier national de partage des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans un contexte de la sécurité alimentaire nationale
12 au 14 mars 2014 à Ngor Diarama

Revue de presse

http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=37257:le-gouvernement-mise-sur-la-complementarite-entre-agrobusiness-et-exploitations-familiales&catid=51:economy&Itemid=63

Le gouvernement mise sur la complémentarité entre agrobusiness et exploitations familiales

THURSDAY, 13 MARCH 2014 16:19



Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a indiqué que l'option du gouvernement est d'arriver à une bonne synergie entre l'agrobusiness et les exploitations familiales pour développer l'agriculture sénégalaise.

Pour le développement de l'agriculture, le gouvernement du Sénégal compte s'appuyer sur les exploitations familiales et l'agrobusiness, a rappelé, hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier de partage des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. « En clair, l'heure n'est pas au choix entre ces types d'exploitations, elle est plutôt au développement de synergies fortes car l'agriculture se développe dans la diversité », a notamment avancé Papa Abdoulaye Seck. Selon le ministre, les exploitations familiales ont de bonnes raisons d'exister et de prospérer. Cependant, il convient, en permanence, de renforcer leurs capacités opérationnelles et d'intensifier le soutien qui leur est accordé car « elles ont un rôle important à jouer dans l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ». Cependant, il a indiqué que le gouvernement du Sénégal est favorable au développement de l'agrobusiness et va tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit dans une situation de complémentarité avec les exploitations familiales.

Sur la question foncière, le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a martelé que l'on devrait « se garder de faire de l'existence d'un marché foncier rural le préalable pour la sécurisation de l'investissement ». Il a plaidé pour une négociation entre un potentiel investisseur et les collectivités locales sur la base d'un cahier de charges afin d'établir un partenariat gagnant/gagnant. La finalité d'une telle démarche étant d'arriver, selon lui, à « une cohabitation raisonnée et

mutuellement avantageuse pour une agriculture plus visible, plus efficace et plus efficiente dans la prise en compte des problèmes du moment et des interrogations futures ».

Les directives volontaires reposent sur des mécanismes et des processus permettant d'articuler les intérêts des citoyens, de tempérer leurs différences et de veiller à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard des ressources naturelles et dans une équité responsable. Préparées grâce à un processus inclusif et transparent de consultation par la Fao et ses partenaires, les directives volontaires ont été approuvées en mai 2012 lors de la 38ème session spéciale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Csa). Après le Niger, en janvier dernier, le Sénégal est le deuxième pays dans lequel se tient un atelier de partage sur ce nouveau concept.

Aux yeux du représentant-résident de la Fao, la tenue de cette rencontre au Sénégal est de bon augure dans le contexte du succès du lancement récent du Plan Sénégal émergent. Car, au-delà de la diffusion et de la réflexion sur le document, la démarche de l'atelier vise, à l'en croire, à éclairer les questions clés et les actions en cours au Sénégal sur la gouvernance foncière, pour appuyer et renforcer les processus en exécution. Si pour la représentante de la Société, en l'occurrence Mariam Sow, l'agriculture familiale doit être considérée comme une vraie entreprise et mérite, par conséquent, d'être soutenue, le représentant du Fonds international de développement agricole (Fida), Jean Maurice Durand, lui, est d'avis que la sécurisation foncière peut aider les familles à produire suffisamment pour leur autoconsommation et participer aussi à la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

Elhadji Ibrahima THIAM

http://www.sudonline.sn/le-senegal-a-l-ecole-des-directives-volontaires_a_17926.html

GOVERNANCE FONCIERE : Le Sénégal a l'école des Directives volontaires

Nando Cabral Gomis | 13/03/2014 | 08H19 GMT



Dakar abrite depuis hier, mercredi 12 mars 2014, un atelier de partage et d'information sur les Directives volontaires. Initié par la FAO, ce document vise une gouvernance responsable des régimes fonciers. Cette rencontre est organisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (Maer), en partenariat avec la FAO, le FIDA et l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (Ipar).

Une nouvelle gouvernance foncière axée sur la reconnaissance et le respect de tous les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs. Tel est le principe que défendent les «Directives volontaires», inscrites au menu d'une rencontre ouverte hier, mercredi 12 mars 2012, à Dakar. Initiées par le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (Fao), elles visent une amélioration de la gouvernance foncière. Autrement dit, elles prônent une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Selon le directeur exécutif de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (Ipar), Cheikh Oumar Ba, leur appropriation par tous les acteurs peut constituer une réponse aux conflits fonciers au Sénégal. Pour lui, les Directives volontaires permettent aussi bien à l'État qu'aux parlementaires, mais également aux élus locaux et à la société civile, de puiser des éléments pour les négociations futures avec les investisseurs.

Ainsi, il a plaidé la diffusion du document et son appropriation par les parlementaires et les acteurs de la société civile comme élément de négociation avec les décideurs politiques et les autres acteurs. «C'est un cadre intéressant qui est reconnu au niveau mondial. Il précise qu'on ne doit pas installer un investisseur privé sans tenir compte de l'impact environnemental que son installation va apporter au niveau local. Ces directives prônent la régulation de l'accès à la terre: il y a des investisseurs qui ont besoins des ressources mais il y a aussi des populations qui utilisent ces ressources», a-t-il expliqué.

Abondant dans le même sens, Cheikh Seck, président de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a rappelé la nécessité de l'amélioration de la gouvernance foncière dans tous ces aspects. Ainsi, il a suggéré la réforme de la loi sur le Domaine national. A son avis, cette loi n'est plus adaptée au contexte actuel du Sénégal notamment avec l'acte 3 de la décentralisation.

Agrobusiness: l'État pour un partenariat gagnant-gagnant

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a réaffirmé l'engagement du gouvernement sénégalais à développer l'agrobusiness. Présidant la cérémonie d'ouverture de l'atelier de partage et de réflexion sur la mise en œuvre des Directives volontaires (DV) il a relevé le rôle important des exploitations familiales dans l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Papa Abdoulaye Seck a indiqué que le gouvernement va tout mettre en œuvre pour que celles-ci soit dans une situation de complémentarités avec les exploitants familiales.

Soulignant que l'heure n'est pas au choix entre ces deux types d'exploitations mais plutôt au développement des synergies fortes pour une agriculture diversifiée, le ministre Papa Abdoulaye Seck a prôné une cohabitation pacifique. «On doit se garder de faire de l'existence d'un marché rural, le préalable pour la sécurisation de l'investissement». Et d'ajouter, «Nous devons plutôt plaider pour

qu'un investisseur négocie avec les collectivités locales sur la base d'un cahier de charges pour établir un partenariat gagnant-gagnant».

<http://www.actu24.net/societe/article/les-directives-volontaires-de-la>

Les directives volontaires de la gouvernance foncière gage de la sécurité alimentaire nationale

Par Saër SY – sysaer@outlook.fr



Dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural du Sénégal et le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) en partenariat avec le Fonds internationale de développement agricole (Fida) et l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar) ont organisé un atelier de partage sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts. Cette rencontre se déroule du 12 au 14 mars 2014 à Dakar.

Au Sénégal, le foncier, une problématique qui ne cesse susciter d'innombrables conflits plus particulièrement dans le monde rural dont les terres représentent 80% de l'espace relevant du domaine national. Face à cette situation, l'accès juste et équitable au foncier met au-devant de la scène la vulnérabilité de la femme rurale dont sa contribution à l'exploitation familiale agricole contribuerait très fortement à l'autosuffisance alimentaire et mieux même à la souveraineté alimentaire. « Paradoxalement, les femmes constituent 70% de la main d'œuvre paysanne et elles ne détiennent pas plus de 3% des terres », a relevé le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao), Vincent Martin. Et pour mettre terme à cela informer les acteurs et initier un dialogue sur les directives volontaires permettrait à la mise en place d'une gouvernance responsable des régimes fonciers. A cet effet, les directives représentent un accord international sans précédent sur la gouvernance foncière permettant de replacer les questions de sécurité de l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. « Cette gouvernance foncière repose sur des mécanismes et des processus qui permettent d'articuler les intérêts des citoyens, de tempérer leurs différences et de veiller à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard des ressources naturelles, dans une équité responsable », a expliqué Vincent Martin. Sur cet état de fait, le Sénégal s'inscrit dans la dynamique

de taire les conflits fonciers afin de mieux rendre la gouvernance foncière un levier vital pour le développement économique et la stabilité sociale surtout du monde rural afin de permettre les exploitations familiales agricoles de contribuer à la souveraineté alimentaire. « Les exploitations familiales ont de bonnes raisons d'exister et de prospérer [...] car elles ont un rôle important à jouer dans l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable », a martelé le ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural, Papa Abdoulaye Seck.

<http://www.apanews.net/news/fr/article.php?id=510338>

Sénégal-Agriculture-Foncier

Sénégal : vers des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

APA-Dakar (Sénégal) -Des autorités gouvernementales, des ONG, de la société civile et des partenaires techniques et financiers ont entamé, mercredi à Dakar, un atelier de partage des directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en vue de leur mise en œuvre au Sénégal, a constaté APA.

"Ce premier atelier, qui se veut le lancement d'un processus de dialogue multi-acteurs sur la gouvernance foncière au Sénégal, a pour objectif principal de partager et de permettre l'appropriation des directives par les acteurs et d'établir un premier diagnostic participatif sur la gouvernance foncière", a expliqué Vincent Martin, représentant résident de la FAO au Sénégal.

Il s'exprimait à l'ouverture d'un atelier national de partage des directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Prévue jusqu'à vendredi, le rencontre est organisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le Fonds des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), et l'institut prospective agricole et rurale (IPAR).

Les directives volontaires représentent un accord international sur la gouvernance foncière qui permet de replacer les questions de sécurité de l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Elles ont été préparées à travers un processus consultatif et transparent initié par la FAO et finalisé grâce aux négociations intergouvernementales conduites par le comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), auxquelles ont aussi pris part des représentants de la société civile, du secteur privé, du monde académique et de la recherche ainsi que des membres des organisations internationales.

Les directives volontaires ont été approuvées le 11 mai 2012 lors de la 38ème session spéciale de la Csa tenue à Rome.

M.Martin a souligné que dans un contexte mondial marqué par des changements climatiques et des défis globaux, la pression sur les ressources naturelles s'intensifie à un rythme exponentiel.

"La gouvernance foncière influence la façon dont nous utilisons et mettons en valeur les ressources naturelles, nos ressources les plus précieuses: la terre, les forêts, les pêches et les eaux. Elle est aussi à l'interface de la gestion des ressources et de la capacité à promouvoir un développement

économique qui assure des conditions de vie décentes pour toutes les communautés", a poursuivi le représentant de la FAO.

Selon lui, la gouvernance foncière repose sur des mécanismes et des processus qui permettent d'articuler les intérêts des citoyens, de tempérer leurs différences et de veiller à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard des ressources naturelles, dans une équité responsable.

<http://www.apanews.net/news/fr/article.php?id=510346>

Sénégal-Foncier-Loi-Réforme : Un député sénégalais pour la réforme de la loi sur le domaine national

APA-Dakar (Sénégal) : Cheikh Seck, président de la commission du développement durable de l'assemblée nationale, a plaidé mercredi à Dakar, pour la réforme de la loi sur le domaine national datant de 1964, estimant que beaucoup de dispositions de cette loi sont devenues caduques dans un contexte d'élaboration de l'acte 3 de la Décentralisation.

"Il faut réformer la loi sur le domaine national qui date de longtemps. Cela pour surtout s'adapter à l'acte 3 de la Décentralisation", a notamment dit M. Seck, lors d'un atelier national de partage des directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts/

D'une durée de trois jours, la rencontre est organisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le Fonds des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'Institut prospective agricole et rurale (IPAR).

Au Sénégal, toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la Convention des hypothèques constituent le domaine national.

L'Etat détient les terres du domaine national en vue d'assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelles, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement. Les terres du domaine national ne peuvent être immatriculées qu'au nom de l'Etat ou des occupants qui ont réalisé des constructions, installations ou aménagements constituant une mise en valeur à caractère permanent.

Ces terres sont classées en quatre catégories : les zones urbaines, situées sur les territoires des communes et des groupements d'urbanisme, les zones classées, constituées par les zones à vocation forestière ou de protection ayant fait l'objet d'un classement, les zones des terroirs, terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage et qui sont affectées aux membres des communautés rurales, les zones pionnières, mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et leur programme d'aménagement.

Les personnes occupant et exploitant personnellement des terres dépendant du domaine national à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continueront à les occuper et les exploiter, à moins que les organes compétents de la communauté rurale ne décident la désaffectation de ces terres pour insuffisance de mise en valeur, ou pour motifs d'intérêt général.

"Aujourd'hui, cette loi paraît inadaptée dans un contexte de l'acte 3 de la Décentralisation. Car, les communautés rurales vont disparaître et les départements devenir des collectivités locales. C'est pourquoi, il y a des réformes importantes à opérer au niveau de la loi sur le domaine national", a soutenu le député Cheikh Seck.

http://www.seneweb.com/news/Agriculture/agrobusiness-et-agriculture-familiale-peuvent-allers-ensemble-ministre_n_120849.html

Agrobusiness et agriculture familiale peuvent aller ensemble (ministre)

Par Aps | APS | Mercredi 12 mars, 2014 18:36



Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Papa Abdoulaye Seck, a plaidé mercredi à Dakar pour la combinaison des exploitations agricoles familiales avec l'agrobusiness.

"Il convient de renforcer de manière permanente leurs capacités opérationnelles et d'intensifier le soutien qui leur est accordé, car elles ont un rôle important à jouer dans la sécurité alimentaire ", a affirmé M. Seck, en parlant des productions agricoles familiales.

Il s'exprimait à l'ouverture d'un atelier de deux jours sur "la gouvernance foncière au Sénégal".

Papa Abdoulaye Seck a aussi exprimé la volonté du gouvernement de développer l'agrobusiness – l'agriculture à caractère industriel, qui utilise souvent de gros moyens financiers.

Il estime que l'agrobusiness doit "renforcer les exploitations familiales".

Le ministre de l'Agriculture pense que "l'heure n'est pas au choix entre ces types d'agriculture, mais au développement de synergies fortes" entre les deux, les exploitations familiales et l'agrobusiness, "car l'agriculture se développe dans la diversité".

"Nous devons emmener les investisseurs à négocier avec les collectivités locales, sur la base d'un cahier des charges, pour établir un partenariat gagnant-gagnant", a-t-il par ailleurs affirmé, en parlant de l'accès des investisseurs à la terre.

SBS/ESF

<http://www.journalbic.com/societe/environnement/3164-fao-et-ipar-estiment-que-lagrobusiness-doit-renforcer-les-exploitations-familiales.html>

FAO et IPAR estiment que l'agrobusiness doit renforcer les exploitations familiales



La commune d'arrondissement de Ngor-Almadies a abrité, ce mercredi, la cérémonie d'ouverture d'un atelier sur la "gouvernance foncière au Sénégal", cette rencontre est organisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR). Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Papa Abdoulaye Seck, venu présider, ce conclave de deux jours. Le ministre pense que "l'heure n'est pas au choix entre ces types d'agriculture, mais au développement de synergies fortes" entre les deux, les exploitations familiales et l'agrobusiness, "car l'agriculture se développe dans la diversité.

Selon, le ministre Papa Abdoulaye Seck, qui précise en parlant des productions agricoles familiales, qu'il convient de renforcer de manière permanente leurs capacités opérationnelles et d'intensifier le soutien qui leur est accordé, car elles ont un rôle important à jouer dans la sécurité alimentaire »

Pour Vincent Martin, le représentant de la FAO au Sénégal a préconisé le dialogue entre les investisseurs, les agriculteurs locaux et les collectivités locales, en matière de gestion des terres. Les questions foncières font partie des activités prioritaires de la FAO, dans ses efforts globaux de lutte contre la faim et la pauvreté, a-t-il ajouté. "La pression sur les ressources naturelles s'intensifie à un rythme exponentiel."

M. Martin a aussi regretté le faible niveau d'accès des femmes à la terre. "Elles constituent 70% de la main-d'œuvre paysanne, mais elles ne détiennent pas plus de 3% des terres.

Journal Télévisé De La RTS1 De Ce Vendredi 14 Mars 2014 (Édition Du Soir) (13 :34-15 :40)

<http://www.seneweb.com/news/Video/journal-televisé-de-la-rt1-de-ce-vendredi-n-121078.html>

Journal Télévisé De La RTS1 De Ce Jeudi 13 Mars 2014 (Édition Du Soir)(12 :29-15 :17)

- ✓ <http://www.seneweb.com/news/Video/journal-televisé-de-la-rt1-de-ce-jeudi-n-120972.html>
- ✓ <http://www.seneweb.com/news/Agriculture/agrobusiness-et-agriculture-familiale-peuvent-aller-ensemble-ministre-n-120849.html>
- ✓ <http://www.apanews.net/news/fr/article.php?id=510338>